



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 63 – Loi concernant la vérification de l'identité des personnes incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 15 mars 2017

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 3045-20170316

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 15 MARS 2017	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	1
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 15 mars 2017

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 63 – Loi concernant la vérification de l'identité des personnes incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales (Ordre de l'Assemblée le 14 mars 2017)

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, en remplacement de M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Boucher (Ungava)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M. Merlini (La Prairie)
- M^{me} Montpetit (Crémazie)
- M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M^{me} Roy (Montarville)
- M. St-Denis (Argenteuil)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 17, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Coiteux (Nelligan), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Coiteux (Nelligan) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Coiteux (Nelligan), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques finales.

À 11 h 49, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 15 heures où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Maxime Perreault

Guy Ouellette

MP/vb

Québec, le 15 mars 2017